

Règlement pour le concours photo 2019 (Révision du 5 novembre 2019)

Article 1 : Organisation et dates

Armorhistel, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photo libre et gratuit. Il débutera le 1^{er} juillet 2019 et se terminera le 15 janvier 2020.

Article 2 : Thème

Le thème est celui des traces laissées sur le domaine public par les opérateurs de télécommunications en France ou à l'étranger. Les photos peuvent montrer des équipements, des bâtiments techniques, administratifs, ou commerciaux marquants. Les photos peuvent aussi être insolites.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux adhérents d'Armorhistel, aux salariés et retraités de La Poste et de France Télécom/Orange. Si le cas se présente, les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les photos doivent être au format numérique jpeg, d'un volume maximum de 4 Moctets. Elles sont à envoyer via l'adresse mail : concoursphoto@armorhistel.org

Les informations suivantes devront **obligatoirement** figurer : nom du participant, service ou situation (exemple : salarié Orange), catégorie du concours, commentaire précisant l'objet photographié ainsi que la date et le lieu de la prise de vue.

Article 4 : Critères de sélection

Les photographies seront évaluées selon leur valeur patrimoniale (rareté, intérêt historique) et la qualité de la photographie.

Article 5 : Composition du jury

Il sera constitué de connaisseurs de l'histoire des télécommunications.

Article 6 : Publication des résultats

Les gagnants seront informés par e-mail, la date et le lieu de la remise des prix leur sera alors indiquée. Trois prix seront attribués, le 1^{er} prix sera un ouvrage de qualité montrant les réalisations d'un grand photographe, les autres prix seront des accessoires photos.

Article 7 : Exposition des photos

Une exposition des photos sélectionnées sera organisée par un moyen adapté. La participation au concours valant accord de la part des concurrents.

Article 8 : Exclusions

Outre le non respect des conditions précisées à l'article 3, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimées par les lois en vigueur.

Article 9 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Article 10 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entrainera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains de leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Article 11 : Annulation

Armorhistel pourra à tout moment décider de l'arrêt du concours.